

Preisänderungen infolge Teuerung bei Planerleistungen

Variation de prix: Procédure selon la méthode paramétrique pour les prestations des mandataires

Norme contractuelle

126

Référence
SN 507126:2014 fr

Valable à partir du: 2014-01-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2014-01 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Préambule	4
0 Champ d'application	5
0.1 Principes	5
0.2 Application	5
0.3 Rémunération de la variation de prix ..	5
1 Terminologie et abréviations	6
2 Principe de la méthode	7
2.1 Méthode paramétrique pour les prestations des mandataires	7
2.2 Variation de prix en fonction de la durée du contrat	7
2.3 Formule pour le calcul du facteur de variation de prix pendant les cinq premières années civiles suivant la date de référence	7
2.4 Formule pour le calcul du facteur de variation de prix à partir de la sixième année civile suivant la date de référence	7
2.5 Explication des symboles	7
2.6 Frais accessoires	8
2.7 Prestations de tiers (sous-mandataires, sous-traitants)	8
3 Bases	9
3.1 Séries d'indices utilisées	9
4 Facturation	10
4.1 Calcul de la variation de prix	10
4.2 Facturation de la variation de prix	10
4.3 Date de référence	10
4.4 Formulaire	10
Annexe	
A Calcul de la variation de prix pour les prestations des mandataires selon la norme SIA 126: formulaire	11
B Calcul de la variation de prix pour les prestations des mandataires selon la norme SIA 126: exemple	12

PRÉAMBULE

La présente norme a le statut de norme contractuelle. Le genre de normes «norme contractuelle» est décrit et régi dans le règlement SIA r48 sur les normes et les règlements.

Dans la présente norme, l'expression «variation de prix» est utilisée pour désigner la différence des coûts entre la date de référence et la période des prestations. La norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* ainsi que les règlements concernant les prestations et les honoraires de la SIA utilisent pour cela l'expression «renchérissement».

La méthode paramétrique pour les prestations des mandataires (MP-PM) est une méthode indexée de calcul des variations de prix. Elle consiste à déterminer les variations de prix en se basant, pour les salaires, sur les indices reconnus que publie l'Office fédéral de la statistique et, pour les autres éléments de coûts, sur un indice global.

La MP-PM permet de déterminer les variations de prix de façon simple et transparente. Cette méthode est recommandée depuis de nombreuses années par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), et elle est aussi appliquée dans d'autres secteurs économiques.

Les documents actualisés, assortis d'explications, sont à disposition des utilisateurs sur le site Internet de la SIA à l'adresse: www.sia.ch/correctif.

Des exemples d'application et les facteurs de variation de prix que calcule et publie chaque année la KBOB sont à disposition des utilisateurs sur le site Internet de la KBOB à l'adresse: www.kbob.ch → *Publications* → *Prestations d'architectes et d'ingénieurs* → *Recommandations relatives aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs*.

Les désignations utilisées dans la présente norme s'appliquent aux personnes des deux sexes.

Commission SIA 126

Organisations représentées au sein de la commission SIA 126:

Cantons (CIK)	Conférence des ingénieurs cantonaux
CFF Immobilier	Chemins de fer fédéraux Immobilier
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
SICC	Société suisse des ingénieurs en technique du bâtiment
USIC	Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils

Commission SIA 126

		Représentant de(s)
Président	Raphaeal Wick, ing. civil SIA, Ennetbaden	SIA
Membres	Matthias Adelsbach, ing. civil SIA, Aarau Daniel Baumgartner, ing. civil, ing. en gestion d'entreprise, Olten Stefan Hosang, ing. civil, Coire Michael Schwery, ing. CVC SIA, Bâle Bruno Stäheli, arch. SIA, Frauenfeld Eduard Tüscher, ing. méc., Berne Alex Veigl, ing. civil SIA, Bâle Roger Wälchli, ing. civil, Eschenbach SG	CIC, SIA 103 CFF Immobilier USIC, SIA 103 SICC SIA 102 KBOB Mandataires SIA 121, SIA 123, SIA 124
Secrétaire	Michel Kaeppli, arch., Zurich	Bureau SIA

Adoption et validité

La commission centrale des règlements de la SIA a adopté la présente norme contractuelle SIA 126 le 10 octobre 2013.

Elle s'applique à partir du 1^{er} janvier 2014.

Copyright © 2014 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.